

SYNTHESE

Rapport d'enquête

BEA MER



CIRCONSTANCES DE L'ACCIDENT

Le 04 avril 2025, vers 02h00 du matin, le chalutier LOLA JULIA quitte le port de la Turballe et fait route sud vers le golfe de Gascogne. Il entre dans le champ éolien de Guérande (Parc éolien de Saint-Nazaire), en passant à 50 mètres de l'éolienne E05 qui marque la frontière Nord du parc à cet endroit.

A 03h01, le LOLA JULIA heurte l'échelle d'accès de l'éolienne B05 au niveau de la joue du navire sur l'avant tribord et, sous l'effet du choc, le bouchain heurte à son tour l'échelle. Une voie d'eau se déclare à la machine. Elle ne peut être aveuglée par les moyens du bord.

Après avoir donné l'alerte, le navire fait demi-tour et rejoint le port de la Turballe assisté par la SNSM où il sera rapidement mis au sec.

L'enquête menée par le BEA Mer permet d'identifier 4 facteurs contributifs et d'émettre 3 recommandations.



FACTEURS CONTRIBUTIFS

Le défaut de préparation de la traversée du parc éolien

L'absence de planification de la route, puis de suivi en temps réel de la route fond avec les outils de navigation adaptés est un facteur contributif de l'accident.

La perte d'attention

La perte d'attention du patron peut s'expliquer par la perturbation de sa vigilance dues aux visites en passerelle et la fatigue accumulée du patron, parti deux jours auparavant, qui a débarqué sa pêche dans la soirée et qui repart immédiatement.

Perspective et vision de nuit

la vision de nuit diminue la perception de la profondeur et ne permet donc pas d'apprécier les distances. En conséquence, la représentation du plan d'eau est affectée. Ceci contribue à la perte d'orientation du patron qui ne perçoit plus les alignements avant l'accident.

La voie d'eau

La voie d'eau n'a pu être ni localisée précisément ni aveuglée du fait de la présence de vaigrage sur le bordé intérieur.



RECOMMANDATIONS

- 1** Utiliser les outils fournis par les moyens électroniques de navigation pour sécuriser sa route au sein du parc (cercle de garde, index parallèles, usage de waypoints...).
- 2** Adopter une vigilance accrue et de proscrire les échanges non liés directement à la veille et au quart en passerelle lors de la traversée du parc.
- 3** Moduler l'éclairage de la passerelle en fonction de l'environnement extérieur (diminution de l'intensité lumineuse pour permettre une adaptation de la vision nocturne).